

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/02/2017 portant création de la mention Education à l'environnement vers un développement durable du BPJEPS, spécialité animateur,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 20/02/2024,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité animateur mention Education à l'environnement vers un développement durable est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom		Date et lieu de naissance		
BP4976240001	Madame	ADINANE	Mouslimati	25/04/1997	SIMA- ANJOUAN
BP4976240002	Monsieur	ASSANE	Ediamine	12/02/1996	JIMILIME- (ANJOUAN)
BP4976240003	Monsieur	BOINAÏDI	Chambani	05/07/1995	Sada
BP4976240004	Madame	GODESSA	Anzilati	03/02/1987	Bandraboua
BP4976240005	Madame	HAMDANI	Athimari	30/04/1990	MITSAMIHOU LI
BP4976240006	Monsieur	HOU MADI BOURA	Nassuf	26/11/1990	Bandrani
BP4976240007	Monsieur	KAMARDINE	Abal-Kassim	04/01/1997	M'rijou/ Anjouan
BP4976240008	Monsieur	KASSIM	Kadafi	25/11/1980	Mamoudzou
BP4976240009	Monsieur	MATTOIR	Aboubacari	18/04/1990	Tsingoni
BP4976240010	Madame	MOHAMED	Hadidja	20/02/1995	Mamoudzou
BP4976240011	Madame	MOUNAOU IRI	Toiouzati	25/02/1998	Mamoudzou
BP4976240012	Madame	MSAFIRI	Richma	30/04/2000	Mamoudzou
BP4976240013	Madame	RASOANIRINA	Nadia Chantal	08/10/1992	TOLONGOINA IKONGO
BP4976240014	Monsieur	SAID ASSANI	Abdoulyazid	26/12/2002	Hamba -Moheli



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

BP4976240015 Monsieur MADI
 SALIM Chaenri 25/12/2001 Ngandzélé

Article 2.- Le recteur de région académique de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAMOUDZOU, le 21/02/2024

Pour le recteur de la région académique de Mayotte,
La déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madeleine DELAPERRIERE

